Exigence de qualité

Additionalité

Le reste à charge des porteurs de projets, aides publiques déduites, est compris entre 2 et 2,5€ /m de la haie. Le seuil défini dans Climat Local avec les partenaires techniques et opérateurs de ce reste à charge est de 1,8 € revenant au financement carbone, pour couvrir les coûts de plantation, l'entretien et l'éloignement des parcelles.

Transparence - Exactitude - Complétude

Le calcul s'appuie sur la méthode « haie champêtre » du Label Bas Carbone adaptée par les chambres d'agricultures d'Occitanie notamment au niveau des essences et aux sols locaux.

Il se base sur un ratio d'économie de 100 t de CO2/km planté (1000 arbres au km), retenu pour tenir compte de la variabilité des projets et le fait que certains projets fonctionnent moins bien, car un 1 km de haie stocke entre 2 et 300 tonnes en réalité. Le stockage carbone est compté sur 25 ans.

Cohérence et comparabilité

Climat Local, en lien avec un opérateur membre de l'AFAC-Agroforesterie, assure la vérification de la comptabilisation des émissions de GES conformément à la méthode définie. Les crédits carbone sont alloués également sur cette base.

Permanence de la séquestration carbone

Le suivi de la plantation de la haie est assuré par les opérateurs partenaires. Climat Local remet le certificat 5 ans après la plantation de la haie à l'entreprise.

Vérification et audition

Climat Local assure le contrôle à 5 ans et la délivrance des crédits carbone.



Contact:

Julien Lavaud 06 77 31 50 55 - julienlavaud@outlook.fr www.climatlocal.com

Rédigé par le Cerema

Frédérique Reffet (Direction Territoriale Méditerranée), Maud Jarru et Monique Rosset (DT Centre Est), Valérie Potier (DT Ouest)





Climat Local (Carbone Local Occitanie)



Crédit photo Climat local

Opérateur du dispositif

Climat Local est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui accompagne, depuis novembre 2019, les entreprises et les territoires dans la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre.

Bénéficiaires

Porteurs de projets locaux : agriculteurs (plantations haies), via les opérateurs de l'agroforesterie A l'étude : collectivités (rénovation thermique écoles), porteurs de projets de tiers lieux.

Financeurs

Entreprises souhaitant accompagner des projets locaux pour réduire leurs émissions résiduelles de GES.

Types de projets éligibles

Séquestration de carbone

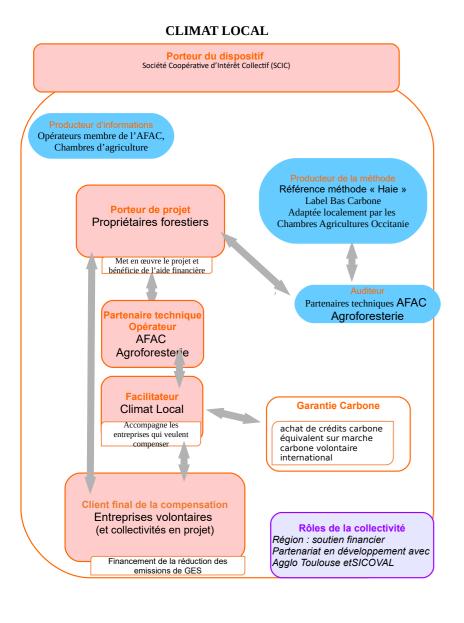
Valorisation du carbone dans les haies champêtres.

Efficacité énergétique

- valorisation des émissions de GES évitées par la mise en place de tiers lieux en zone rurale et périurbaine (réduction des déplacements des salariés, mobilisation de bâtis communaux, co-bénéfice du projet, ...). La méthode est en cours de développement et sera validée par le ministère dans le cadre du Label Bas
- valorisation des émissions résiduelles de la rénovation énergétique, à l'étude avec deux agglomérations Toulouse agglo, SICOVAL.

Réalisation graphique : Service DAT- Cerema Méditerranée - Novembre 20

Descriptif du dispositif



Territoires et localisations des interventions

Les premiers projets sont localisés en Occitanie mais des interventions sont possible en France entière.

Nombre de projet éligibles

A ce jour, 13 projets « haie champêtre » ont été financés par 6 entreprises, pour 558 tCO2 réduites. (1000TCO2 acquis sur le marché volontaire).

Prix de la teqCO2

35€ dont 18€ reviennent au propriétaire, 5 € sont mobilisés pour la garantie carbone et 12€ pour les efforts de Recherche et Développement en matière de haie champêtre et de tiers lieux.

Label et méthode

Inspirée de la méthode Haie du Label Bas Carbone adapté au contexte territorial des essences et des sols.

Face au constat que la planification ne suffit pas, les initiateurs de ce projet ont souhaité développer un outil financier pour faciliter le co-investissement et des actions public/privé.

Ce dispositif a été testé entre 2013 et 2017, avec le soutien de la Région Occitanie, sous le nom de Carbone Local. Il a permis d'identifier des entreprises TPE et PME volontaires pour le soutien de projets locaux de développement durable et qui leur permettent de compenser les émissions de GES résiduelles. En accord avec la Région et l'AREC Occitanie, une société coopérative Climat Local a été créée en octobre 2018, afin de pouvoir de développer ce dispositif à l'échelle de la France métropolitaine.

Climat Local a un rôle de facilitateur pour les entreprises qui veulent compenser leurs émissions résiduelles de GES. Climat Local s'attache à :

- comprendre les écosystèmes et les motivations de ces entreprises,
- identifier les projets qui répondent aux attentes des entreprises,
- accompagner la mise en œuvre des projets,
- apporter une garantie Carbone aux financeurs à travers le principe de la double compensation, en achetant autant de crédits carbone sur le marché international que de crédits locaux validés afin de les comptabiliser dans le marché international (principe de la double compensation),
- rendre les démarches compatibles avec les méthodologies nationales (inventaire GES, comptabilité Carbone...),
- développer des méthodologies Carbone avec le monde scientifique pour proposer des nouveaux projets de compensation carbone.

Climat Local, en lien avec un opérateur membre de l'AFAC-Agroforesterie, sélectionne les projets via des associations et partenaires qui proposent des projets sur mesure pour répondre aux attentes/besoins des entreprises volontaires pour les financer.

L'objectif recherché est de permettre à des projets vertueux d'émerger et de donner du sens au financement carbone.

Le dispositif s'appuie sur 2 associés et 1 gérant. 20 projets sont en cours de gestation avec 7 à 8 entreprises. Les actionnaires, non rémunés, veillent à la bonne gestion de la société, fixent les orientations stratégiques, assure le suivi de la bonne gestion du dispositif et délibèrent sur toutes questions portées à l'ordre du jour.

Les bénéfices de la société sont mis en réserve et réinvestis (R&D) pour garantir la pérennité.

Le dispositif climat local se positionne comme un dispostif complémentaire du Label Bas Carbone. En effet, le Label Bas Carbone, marché « d'excellence », ne mobilisera pas tous les porteurs de projets et de plus, peut conduire à des coûts administratifs importants, non compatibles avec certains types de projets (ou alors qui diminueront mécaniquement la taille du projet).